



# Notre Dame des Sept Douleurs

*Texte du Bel Automne à l'occasion de la remise en état de la Chapelle.*

Au Xème siècle se situait l'ancienne église placée sous le vocable "Sainte Marie" au lieu dit la Chapelle, village principal de Domessin. Vers 1063, le prieuré de Pont de Beauvoisin obtint dans sa dépendance l'église Ste Marie de Domessin, où était célébré le culte, l'église de Pont de Beauvoisin restant la chapelle privée du couvent des Carmes.

Tout autour de l'église de la Chapelle, s'étendait le cimetière de Domessin, comme en témoignent encore les ossements qui apparaissent parfois dans les talus surplombant le jardin Polaud. La cure était l'actuelle maison Barras où subsiste encore un vestige du cadran solaire. Les deux paroisses restèrent unies jusqu'en 1803 en application du Concordat de 1801, date à laquelle Domessin est érigée en paroisse indépendante.



À l'emplacement de cette ancienne église existait en 1779 une chapelle dénommée "Notre Dame des Sept douleurs", également surnommée "Notre Dame de la Maladière". Tombée à l'état de ruine, cette chapelle a complètement disparu.

Une anecdote inscrite sur les rapports de police relate le fait que les cloches avaient été ôtées légalement afin d'échapper au pillage. Le paysan qui les transportait dans sa charrette fut contraint de se mettre à l'abri durant un violent orage. Le lendemain, les cloches n'y étaient plus et le malheureux voiturier Simon fut condamné. Des années plus tard, l'un des quatre malfrats qui les avait subtilisées avoua sur son lit de mort, qu'elles avaient été immergées dans le Guiers, sans en préciser l'endroit, de sorte qu'aujourd'hui encore, elles restent à découvrir...

Il est difficile de retracer l'histoire de notre chapelle actuelle avant 1820, car les seules archives qui auraient pu nous parvenir ont été détruites à la fin du XVIIIème siècle par un curé qui la présence de nombreux parchemins en sa cure exaspérait.



Nous devons les rares témoignages écrits qui nous restent au curé Laracine.

L'ancienne chapelle ayant donc rendu l'âme, force fut bien de constater qu'il fallait la reconstruire. C'est alors que la zizanie s'instaura sur la commune de Domessin. Il y eut querelle de clochers. Domessin du sud s'opposa à Domessin du nord qui représentait, il faut bien le dire, la majorité de la population et qui souhaitait son église au Revillet, lieu plus central du village. Les pétitions allèrent jusqu'au Sénat sarde à Turin, car ne l'oublions pas, la Savoie n'était pas encore rattachée à la France.

Ce fut l'évêque de Chambéry qui trouva la solution : il fallait mettre les habitants à contribution et à pied d'œuvre et évidemment le nord plus nombreux et plus aisé l'emporta dans la décision contre le sud. Souvenons-nous, entre autres, que Gubin était surnommé "la rue de la monnaie" !



En 1820, le marquis seigneur de Domessin autorise le déplacement de l'église. Un sage, il y en avait déjà à l'époque, demande et obtint que fut cependant construit sur l'emplacement de la vieille église du Bonnard, une petite chapelle "Notre Dame des Sept Douleurs".

Mais ce n'est que vers 1897 que Domessin se voit enfin doté d'une magnifique église romane à trois nefs, après plusieurs chantiers malheureux qui firent réagir et murmurer nos anciens d'alors contre le déplacement de leur église : "c'était le châtiment de Dieu". Mais ceci est une autre histoire.

Cependant, la chapelle du Bonnard vieillissante reste encore active jusqu'en 1970. Les enfants, au lendemain de leur communion y faisaient leur action de grâce. Des messes souvenirs y étaient célébrées et le 1er août voyait sa procession rituelle. Aujourd'hui restaurée grâce au bel élan des Aînés de Domessin, elle pourra être en usage à toutes occasions chrétiennes qui se présenteront.

